

Habilitation à l'exercice de la maîtrise d'œuvre en son nom propre

RS6535 · RS · Publiée

L'essentiel

Code(s) NSF	230, 232, 341
Formacode(s)	22279, 22223
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit
Date d'échéance	31/12/2028

Certificateur(s)

MINISTERE DE LA CULTURE · SIRET : 11004601800013

Partenaires habilités

23 organismes habilités, d'après la liste publiée par France compétences : 23 à former et organiser l'évaluation.

Organisme	SIRET	Habilitation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE BRETAGNE	19350089900029	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE CLERMONT-FERRAND	19631287000021	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE GRENOBLE	19380141200019	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LA REUNION	94043109100013	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE LYON	19690184700018	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MARSEILLE	19130236300020	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE MONTPELLIER	19340132000018	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANCY	19540135100026	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NANTES	19440104800021	Former et organiser l'évaluation
ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE NORMANDIE	19760164400028	Former et organiser l'évaluation

Liste complète des 23 partenaires habilités : <https://data.aktaconseil.fr/certifications/rs6535-habilitation-a-l-exercice-de-la-maitrise-d-oeuvre-en-son-nom-propre/partenaires>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

L'Habilitation à la maîtrise d'œuvre en son nom propre (HMONP) permet d'exercer et de porter le titre d'architecte dans le cadre de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture.

L'HMONP est délivrée aux titulaires du diplôme d'Etat d'architecte (DEA) ou titre équivalent, qui ont acquis des compétences complémentaires pour assumer les rôles de maître d'œuvre, y compris en ce qui concerne la gestion de projet, la coordination des différents acteurs du chantier, la responsabilité juridique et technique, et la relation avec le client.

Cette habilitation délivrée permet aux professionnels de la maîtrise d'œuvre de s'inscrire au tableau de l'Ordre des architectes et d'exercer la profession d'architecte dans l'Union européenne (directive 2013/55/EU relative au statut des architectes).

COMPÉTENCES ATTESTÉES

- Exercer la profession d'architecte dans le respect de l'intérêt public en France et dans un contexte européen et international
- Construire les modalités de son exercice professionnel
- Créer et gérer une entreprise d'architecture
- Piloter un projet d'architecture et son chantier

Secteur d'activité et type d'emploi

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

Loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

Etre titulaire du Diplôme d'Etat d'Architecte (DEA).

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, VAE

Le jury est composé d'au moins cinq membres, dont au moins les deux tiers sont architectes praticiens, enseignants ou non, un architecte-enseignant venant d'une autre école et un proposé par le conseil régional de l'ordre des architectes. La personne responsable du suivi de l'architecte diplômé d'Etat pendant sa situation professionnelle est invitée par l'école. Le directeur d'études responsable du suivi de l'architecte tout au long de sa formation assiste à la soutenance. L'un et l'autre participent en tant que de besoin aux débats pour éclairer le jury sans voix délibérative.

Base légale

Date d'échéance de l'enregistrement	31/12/2028
Date de dernière délivrance possible	31/12/2029

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/Architecture/Formations-recherche-et-metiers/Les-formations-d-architecte-et-de-paysagiste/Les-cursus-et-les-diplomes>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rs/6535/>

Où se former

Formations référencées	8
Organismes	8
Régions couvertes	5

Prix indicatif	651 € – 6 000 €
Durée	150 – 954 h

Offre de formation — MonCompteFormation (Caisse des Dépôts), licence ouverte.

Entrées et sorties de formation

Entrées en formation	331
Parcours menés à terme	263
Taux d'achèvement	79 %
Période	09/2024 – 07/2026

Entrées et sorties — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.

Demande CPF — formations engagées

Dossiers CPF engagés	396
Montant total engagé	351 751 €
Coût moyen par dossier	888 €
Durée moyenne	189 h
Période	07/2024 – 09/2026
France compétences	85 %
Reste à charge titulaire	15 %
France Travail	0 %
Entreprise	0 %
Compte d'engagement citoyen	0 %

Formations engagées via le CPF — Caisse des Dépôts (open data), tous organismes confondus.